

Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 11 juillet 2018 au JORF du 23 juillet 2018 (pour une durée de 5 ans).



OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION DE NIVEAU IV

- Concrétiser un projet professionnel d'installation en qualité de chef d'entreprise agricole
- Devenir salarié(e) qualifié(e).

❖ Certification ouvrant droit aux aides à l'installation

La certification « Technicien agricole » confère la capacité professionnelle agricole (arrêté du 11 juillet 2018 publié au JORF du 21 juillet). A ce titre, son titulaire peut, s'il remplit les autres conditions, bénéficier des « aides à l'installation (dotation Jeune agriculteur, prêts bonifiés...) ».

LES EMPLOIS VISES

La formation permet d'exercer des activités concernant les fonctions liées à la prise de décision quant à la production et à la commercialisation de sa production.

❖ Le secteur d'activité est celui du maraîchage et de l'arboriculture.

Les titulaires de la Certification pourront exercer les métiers de :

- **Chef d'exploitation maraîchère ou arboricole.**
- **Responsable de production.**
- **Salarié en maraîchage ou arboriculture.**

PUBLIC

- Personne en reconversion professionnelle
- Salarié(e) souhaitant accéder à l'installation
- Personne non diplômée souhaitant accéder à une qualification

CONDITIONS D'ENTREE

- Test de positionnement
- Entretien individuel

DEROULEMENT DE LA FORMATION

❖ Durée de la formation

Cette formation se déroule en alternance.

Elle s'articule autour de 805 h de formation auxquelles s'ajoute 490 h de stage professionnel.

Soit :

- **23 semaines en centre**
- **14 semaines en entreprise**

❖ Les modules de formation par thème :

- Techniques de productions biologiques et conventionnelles d'une exploitation maraîchère et /ou arboricole.
- Techniques de gestion de calendrier de production
- Gestion financière et prévisionnel de trésorerie
- Administratif lié à la gestion d'une entreprise agricole
- Valorisation des produits de l'exploitation, logistique appropriée aux attentes des acheteurs (circuit court, marché public, coopératives...)
- Savoir répondre à des appels d'offres publics
- Savoir se développer en réseau.

❖ Résultats d'insertion des titulaires du Technicien Agricole à l'échelle régionale

Placement des titulaires	2017	2018	2019	2020* (*fin de promotion octobre 2019, chiffres temporaires)
Insertion professionnelle	90 %	88 %	92 %	92 % (en cours)
Dont installation agricole	37%	33%	36 %	40 %

Demande de renseignements :

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail.....

Formation « Technicien Agricole »

MFR St LOUP sur THOUET, 2 route de la cape, 79600 SAINT LOUP LAMAIRE

Mail : mfr.st-loup@mfr.asso.fr

Site : <http://www.mfr-saintloup.fr/>

Tel : **05 49 64 60 46**